

Préalable, Question—est admise en aucun temps des débats, 24. Mais non en comité général, 22.

Préambules ou Préfaces—inadmissibles dans les motions, 30.

Première lecture des bills—a lieu après la présentation, 39.

Président du Sénat—Voir Orateur.

Président d'un Comité Général—ne peut laisser le fauteuil que sur motion, à moins du consentement unanime des Membres, 87.

———*d'un Comité Spécial*—est choisi par le comité, 88. Il a une seconde voix, en cas d'égalité, 63. Il signe les bills et les amendements rapportés, 67, et explique la nature des amendements, 93.

Prières—sont dites à l'ouverture d'un Parlement, et d'une session subséquente, 1.

Prison—Membres ou Officiers envoyés quelquefois en, 101.

Privilèges—Voir Comité des Privilèges.

Prorogation du Parlement—Personne n'est admis sans un billet, 3.

Protêts—sont inscrits et signés sur le livre du greffier, motivés ou non, avant l'ajournement de la séance suivante, 20. Ils sont sujets au contrôle du Sénat, 21. Les Sénateurs absents ne peuvent protester, 21.

Q

Querelles—sont prévenues par le Sénat, 17.

Question—Les Sénateurs doivent parler à la question, 18, et une seule fois seulement, excepté pour s'expliquer, répliquer, ou en comité général, 19. On peut demander lecture de la question en débat, 24. On